

## **1) Remarques préliminaires**

Le MSC a fait part d'une remarque préliminaire sur le premier projet du Rapport d'évaluation au cours de la réunion du 17 février. La présente version incorpore les suggestions et observations supplémentaires recueillies à partir du processus interne de consultation du MSC.

- Nous tenons à remercier l'équipe d'évaluation pour les efforts déployés en vue de réaliser une évaluation complète du CSA, ce qui à coup sûr n'a pas été une tâche facile. Nous exprimons notre appréciation générale du premier avant-projet qui fournit déjà de nombreux éléments pour alimenter la réflexion des membres et des participants du CSA.
- Par rapport au rapport précédent sur les résultats préliminaires, nous constatons que l'approche réflexive du document a été considérablement améliorée. Cependant, nous sommes d'avis que, dans de nombreuses sections du rapport, une analyse plus approfondie des causes et du contexte est nécessaire. Plusieurs paragraphes tireraient un grand bénéfice si la question du « pourquoi est-ce ainsi ? » était abordée de manière plus approfondie. Pour donner un exemple : si le GSF est perçu comme étant moins connu que les DVGT, il serait bon d'identifier plus précisément les raisons de cette situation et d'évaluer combien d'efforts et de ressources ont été consacrés à la diffusion, à l'utilisation et à l'application de chacun de ces deux résultats stratégiques. S'il y a une énorme différence entre les deux, il serait bon de poser à nouveau la question, « pourquoi est-ce ainsi ? ». Nous recommandons d'approfondir dans ce sens la partie analytique de l'évaluation, ce qui aiderait également à rendre les recommandations plus substantielles et plus spécifiques.

## **2) Comment mettre en œuvre efficacement les principes de la réforme du CSA ?**

- Le MSC soutient fortement l'approche visant à renforcer et défendre le CSA dans l'esprit de sa réforme. L'évaluation propose un certain nombre de suggestions importantes dans ce sens.
- En ce sens, il est important que l'évaluation rappelle l'importance du Droit à une alimentation adéquate en tant que moteur principal de la réforme, étant une partie essentielle de la vision du CSA et le fait que les Directives sur le droit à l'alimentation aient été incluses dans les rôles du CSA. Nous suggérons fortement que cette partie soit également reprise dans les recommandations du rapport.

Si l'un des constats de l'évaluation est que le droit à une alimentation adéquate n'a pas été suffisamment visible parmi les priorités du CSA (cf. RE 35), cela doit être corrigé. La récente réunion, organisée par la Norvège, le MSC, l'Afrique du Sud, le Brésil et la Suisse, à propos du droit à une alimentation adéquate, a montré que la plupart des membres du CSA, des organismes ayant leur siège à Rome et des autres participants reconnaissent et soutiennent la centralité des droits humains, en particulier du droit à une alimentation adéquate. Les tentatives visant à limiter la prééminence du droit à une alimentation adéquate au sein du CSA résultent d'un tout petit nombre de pays. L'évaluation pourrait aborder la question d'accorder une plus grande attention au droit à une alimentation adéquate au sein des priorités du CSA, compte tenu de son importance pour la vision et les rôles du CSA. La réalisation d'un suivi des Directives sur le droit à l'alimentation, tel que le suggère le paragraphe 94 de l'évaluation, pourrait être une recommandation spécifique.

- La décision fondamentale de la réforme du CSA d'inclure les voix des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le processus de délibération du CSA est également mentionnée comme une étant une réalisation importante. Mais comment parvenir à une plus grande participation des secteurs sociaux représentant les agriculteurs familiaux et les petits agriculteurs, les petits éleveurs, les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones, les travailleurs agricoles et dans l'industrie alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les précaires urbains en situation d'insécurité alimentaire ? Le MSC a proposé d'améliorer les conditions permettant une plus forte participation de ces secteurs, notamment grâce à l'amélioration des services de traduction et d'interprétariat pour tous les membres et participants du CSA, grâce à l'octroi d'un plus large espace à ces secteurs au sein des différents organes composant le CSA (y compris le Groupe consultatif), et grâce à l'amélioration et la pérennisation du soutien financier assurant leur participation. L'évaluation mentionne à juste titre que les questions des peuples autochtones ne sont présentes au sein du CSA que parce que le MSC a défendu leur participation. Mais accorder une attention particulière et un espace propre aux peuples autochtones et à la défense de leurs droits relève de la responsabilité de l'ensemble du CSA, pas seulement de celle du MSC. En fait, comparé aux autres processus à Genève ou New York, l'espace accordé aux peuples autochtones au sein du CSA est plutôt restreint. L'un des groupes qui a absolument besoin de plus d'espace et de soutien au sein du CSA (au-delà du soutien fourni par le MSC !) c'est le secteur des organisations représentant les peuples autochtones.
- Le rôle des femmes et l'égalité des genres a été abordé assez souvent au sein du CSA, comme l'évaluation le souligne à juste titre. Mais pourquoi est-il si difficile d'obtenir au sein du CSA une reconnaissance explicite du respect, de la protection et de la réalisation des droits des femmes travaillant dans l'agriculture ? Il aurait été intéressant que l'équipe d'évaluation du CSA soit présente au cours échanges tenus à ce propos dans le cadre de l'une des

sessions de négociation en juin (petits exploitants et marchés) ou en septembre (élevage) ; elle aurait pu observer précisément la performance de certains acteurs, au sein du CSA, sur la question des droits des femmes, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres. Au bout du compte, le CSA est parvenu à un accord sur des libellés conformes aux formulations convenues dans les instruments onusiens respectifs (comme la Convention CEDAW). Mais la question demeure un sujet contesté. L'évaluation pourrait aborder cette question en analysant de façon plus approfondie les clivages sur ce débat et en recommandant qu'une relation plus étroite sur cette question soit établie entre le CSA et les autres organismes compétents dans le système des Nations Unies (CEDAW et ONU Femmes).

- Nous déplorons souvent l'absence d'une meilleure compréhension et d'une plus grande attention apportée par le CSA aux réalités et aux luttes de nos secteurs sociaux, qui sont si souvent confrontés à des menaces et à la répression alors que nous sommes en même temps les contributeurs les plus importants à la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde entier.
- Dans ce contexte, la discussion sur l'inclusion et l'égalité des voix a besoin d'une attention particulière. La revendication exigeant que toutes les voix soient entendues sur un pied d'égalité ne peut être dissociée des asymétries de pouvoir qui influencent la politique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces relations de pouvoir asymétriques sont parmi les causes les plus importantes de la faim. Elles laissent généralement de côté un grand nombre de nos membres. La gouvernance inclusive est une réponse majeure à cet échec des systèmes alimentaires et une telle gouvernance signifie essentiellement inclure ceux qui sont traditionnellement exclus des processus pertinents de prise de décision politique.
- L'hypothèse selon laquelle toutes les parties prenantes seraient égales est aveugle aux véritables asymétries de pouvoir. Elle se méprend également profondément sur l'esprit de la réforme du CSA, qui a établi que tous les acteurs concernés doivent être réunis autour d'une table, sur un pied d'égalité, mais que par contre il convient d'accorder une attention particulière et un espace d'expression spécial aux organisations des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire ainsi qu'aux détenteurs de droits dont le droit à l'alimentation est le plus violé. La revendication d'une parité des sièges entre le secteur privé et la société civile est de toute évidence absurde dans un tel contexte.
- Toutefois, la proposition d'une participation accrue de la société civile, tel que cela est pratiqué avec succès dans de nombreux conseils nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition, pourrait être utile pour orienter les discussions sur ce sujet. Le Conseil brésilien pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale (CONSEA), cité comme un exemple de meilleure pratique au niveau international, souvent au sein du CSA, prévoit l'attribution de deux-tiers des sièges à des organisations de la société civile issues de secteurs différents.

Il est important de faire une distinction entre les parties prenantes et les détenteurs de droits, compte tenu du rôle très important que joue le droit à une alimentation adéquate dans la vision et les rôles du CSA et des définitions importantes suivies par le droit international en matière de droits humains concernant les rôles et responsabilités distincts de ceux et celles qui détiennent les droits et de ceux et celles auxquels incombent les devoirs.

### **3) Concernant l'utilisation, l'application et le suivi des résultats politiques du CSA**

- La question d'une meilleure utilisation et application des résultats politiques du CSA est bien reflétée dans l'avant-projet du rapport d'évaluation et elle est également l'une de nos principales préoccupations. Nous partageons l'avis qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre les résultats du CSA efficaces sur le terrain.
- Nous proposons de développer davantage cette partie de l'évaluation en analysant plus précisément le rôle de tous les acteurs impliqués dans ce contexte. Il est clair que le CSA n'est pas un organe exécutif, de sorte qu'il dépend de ses membres et participants pour assurer l'utilisation, l'application et le suivi de ses résultats politiques.
- L'évaluation souligne l'importance du premier exercice de Suivi, qui a été entrepris au cours de la CSA 43 dans le cadre de l'Événement thématique mondial sur l'utilisation et l'application des DVGT. Le CSA peut tirer des leçons de cet exercice pour l'utilisation et l'application de tous ses résultats politiques, y compris en ce qui concerne les études de cas détaillant des succès, mais aussi les obstacles rencontrés et les lacunes qui restent à combler.
- En conséquence, les questions qui demeurent sont : quel est le rôle joué par les gouvernements et quel rôle devraient-ils jouer ? Quel est le rôle joué par les organismes ayant leur siège à Rome et quel rôle devraient-ils jouer ? Quel est le rôle de la société civile et des autres acteurs et qu'est-ce qui devrait être amélioré par elle ?
- Le MSC et l'Allemagne prévoient d'organiser une manifestation conjointe, le 6 avril, intitulée *Bringing home the results from home* (pouvant se traduire par « Faire comprendre les résultats obtenus à Rome » ou « Ramener à la maison les résultats obtenus à Rome »). L'objectif de que cette manifestation est qu'elle joue un rôle de catalyseur dans le cadre d'un processus de discussion participative et ouverte à tous pour que les produits du CSA soient mieux utilisés et appliqués. Elle permettrait donc de clarifier le concept de sorte à favoriser des mesures pratiques de la part de tous les acteurs engagés et intéressés et de garantir le lien entre utilisation, application et suivi des produits du CSA.
- La manifestation organisée en 2016 sur le suivi des DVGT fut l'occasion d'apporter les éléments attestant des formes d'utilisation et d'application de l'un des produits majeurs du CSA en matière de politiques. Le premier projet

du rapport d'évaluation fait référence aux obstacles qui ont été identifiés dans le rapport.

- L'un des enseignements est que **l'utilisation et l'application des produits du CSA en matière de politiques exigent des mesures ciblant différents domaines**, ainsi que l'a montré l'exercice de suivi des DVGT, y compris :
  - des actions de diffusion et de sensibilisation ;
  - le développement et le renforcement des capacités ;
  - l'instauration et la consolidation d'espaces de dialogue en matière de politiques ;
  - des réformes des cadres politiques et juridiques ;
  - la participation effective de groupes sociaux spécifiques au processus d'exécution ; et
  - le suivi et l'évaluation.
- Compte tenu du fait que le CSA n'est pas un organe de mise en œuvre, il **revient aux membres et aux participants de contribuer à l'utilisation et à l'application des produits du CSA en matière de politiques**, conformément à leurs rôles et responsabilités en qualité de :
  - gouvernements et organisations gouvernementales ;
  - organisations intergouvernementales, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, les autres agences du système des Nations Unies et les institutions financières ;
  - société civile ;
  - instituts de recherche ;
  - secteur privé.
- En définitive, les questions plus précises sont : quel type de mesure dans quel domaine sera pris à propos de quel produit du CSA en matière de politiques, par quel acteur dans le cadre de son mandat et champ de compétence ? Quelles ont été les réalisations, les défaillances, quel est le potentiel ? L'évaluation pourrait proposer un processus par lequel améliorer l'utilisation et l'application des produits du CSA en matière de politiques, en posant des questions ou en formulant des recommandations en ce sens.
- Concernant la fonction de suivi du CSA, l'évaluation reconnaît les progrès importants accomplis ces dernières années. Ceci inclut le fait que, aujourd'hui, après l'approbation des termes de référence des événements de suivi sur l'utilisation et l'application des résultats politiques du CSA, il existe une meilleure compréhension commune de ce qui devrait être suivi, de qui devrait être impliqué dans ce processus et de comment le processus devrait être organisé.
- Il est contradictoire que l'évaluation fasse d'une part l'éloge de l'exercice de suivi des DVGT et recommande d'autre part que le CSA ne soit pas chargé du suivi de l'utilisation et l'application de ses résultats politiques. Nous ne soutenons pas cette recommandation qui aboutirait à réduire l'exercice de suivi du CSA à un seul exercice de collecte d'informations des organismes ayant leur siège à Rome. Nous conseillons plutôt de poursuivre le chemin

engagé et de renforcer à l'avenir les efforts de suivi, comme sur les progrès réalisés dans un passé récent.

- Nous saluons et appuyons la suggestion du rapport d'évaluation de renforcer la capacité du CSA à se saisir de problèmes émergents ou urgents à l'échelle mondiale, dans le cadre de la stratégie pour devenir plus visible et plus pertinent. La question en jeu ici est de savoir comment y parvenir de sorte à ce que le CSA, tant au niveau de la session plénière que de la période intersessions, élabore un mécanisme flexible pour répondre aux situations urgentes à l'échelle mondiale et aux risques urgents dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### **4) Concernant le fonctionnement du CSA :**

- Bien que nous apprécions la tentative faite par l'évaluation d'analyser les différents organes du CSA, il n'y a apparemment pas eu d'approche méthodologique commune pour évaluer les contributions et le fonctionnement des différents organes, ce qui aboutit à des résultats inégaux. Ce point devrait être amélioré dans le rapport final d'évaluation.
- La partie sur le fonctionnement des GTCNL du CSA devrait être améliorée également. Il est dommage que l'équipe d'évaluation n'ait pu participer aux réunions du GTCNL et assister au processus de délibération. En particulier, les négociations du GTCNL sur le développement agricole durable et le rôle de l'élevage lui auraient fourni des informations importantes sur la dynamique interne, un aspect qui ne figure pas dans l'avant-projet du rapport d'évaluation.
- Il manque une évaluation en profondeur du rôle du Secrétariat du CSA. Il est difficile d'évaluer l'efficacité et l'efficacéité du CSA sans une évaluation adéquate de son Secrétariat. L'évaluation du Secrétariat du CSA ne peut se limiter à l'analyse de son personnel et de sa situation financière. Son rôle pour l'ensemble du CSA est essentiel. Nous suggérons que cette évaluation soit faite et incluse dans le rapport final.
- Le rôle fondamental du Groupe d'experts HLPE n'a pas été correctement analysé. L'avant-projet du rapport d'évaluation ne parvient pas à saisir le caractère innovant, les méthodologies ainsi que les contributions extraordinaires apportées par le HLPE au CSA réformé.
- Concernant la composition du Groupe consultatif du CSA : la composition doit refléter les priorités et les principes de la réforme du CSA, comme cela a déjà été dit auparavant. A ce jour la catégorie du secteur privé et les fondations philanthropiques privées disposent de deux sièges, tandis que la catégorie de la société civile dans toute sa dimension dispose de quatre sièges. Si un changement devait être envisagé sur ce point, il devrait aboutir à une plus grande participation de la société civile.

- L'évaluation souligne que la Fondations Bill et Melinda Gates a échoué dans son travail de mobilisation de la participation d'autres fondations philanthropiques privées. Ces lacunes doivent être prises en compte lors de l'analyse de la composition future du Groupe consultatif.
- Toute organisation qui souhaite participer au CSA doit d'abord choisir la catégorie à laquelle elle veut appartenir, puis coordonner sa participation à travers le mécanisme propre à cette catégorie. Cela est vrai pour toutes les organisations et également pour l'OMA. L'OMA et ses membres constituent une organisation internationale d'agriculteurs qui devrait pouvoir trouver sa façon de participer au sein du CSA, soit dans le cadre du MSC, soit dans le cadre du MSP. Mais elle ne peut pas revendiquer un traitement différent des autres organisations internationales de producteurs vivriers participant au CSA à travers le MSC et représentant, ensemble, plus de 330 millions de membres. Une organisation ne saurait revendiquer des privilèges particuliers pour elle seule. Tout à chacun se doit de respecter les règles qui s'appliquent à tous et à toutes.
- Le rôle joué par les organismes ayant leur siège à Rome au sein du CSA devrait être évalué à partir de leurs différents niveaux d'implication :
  - a) ils font partie du Secrétariat conjoint ;
  - b) ils font partie de la structure de financement ;
  - c) ils font partie du processus politique, à travers le Groupe consultatif et les GTCNL ;
  - d) le degré auquel leurs propres politiques et programmes sont reliés aux processus CSA (par exemples les DVGT et les Directives pour la pêche artisanale) ;
  - e) leur rôle dans l'utilisation et l'application des résultats politiques du CSA ;
  - f) leur rôle dans la contribution au suivi du CSA.
- Le financement du CSA devrait provenir uniquement de sources publiques. Un mécanisme de financement durable doit être mis en place dès que possible. La réunion du 9 mars montrera s'il existe des propositions appropriées et s'il y a la volonté politique nécessaire pour surmonter ce problème. Comme nous l'avons déjà dit, le problème financier du CSA ne relève pas du simple manque de financement, mais est l'expression d'un manque de soutien politique au CSA.
- La suggestion de mettre en place un "cadre stratégique" pour le CSA ne nous semble pas relever d'un réel besoin. Le CSA dispose déjà d'un Cadre stratégique mondial (GSF) qui est encore sous-utilisé. Cela ne ferait que générer une nouvelle charge de travail à des fins internes. Les discussions sur le PTPA montrent déjà combien il est difficile de convenir des priorités futures de l'ordre du jour du CSA. Le CSA ne devrait pas augmenter et plutôt diminuer l'énergie consacrée à des procédures bureaucratiques internes

- Par contre, le rôle du processus du PTPA nécessiterait une analyse plus approfondie, à la lumière des débats actuels. Le risque, que le CSA hésite à s'emparer de questions très pertinentes, mais susceptibles d'être conflictuelles, doit être abordé. L'esprit du CSA n'est pas respecté quand un petit nombre d'acteurs se sert du modèle de consensus pour bloquer tout débat sur un sujet très pertinent mais qui ne leur convient pas. Ce serait bien que le rapport d'évaluation se penche sur ce problème et qu'il recommande un moyen de sortir de ce dilemme.
- Un sujet d'une grande importance qui n'a pas été pris en compte dans l'avant-projet de rapport d'évaluation est la nécessité pour le CSA de développer et mettre en place de solides garde-fous afin de protéger le CSA contre les conflits d'intérêts. Cette urgence a été reconnue dans le document sur le rôle du CSA dans la promotion de la nutrition, qui a été approuvé par la Plénière de la CSA 43. L'évaluation pourrait étudier différentes options sur la manière d'aborder cette question délicate, mais oh combien importante, pour l'avenir du CSA.